



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



Rapport d'activités 2019

**SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(EPAGE)**

SOMMAIRE

Le Mot du Président	2
LA VIE DU SYNDICAT	3
❖ Le Syndicat en 2019	4
❖ Bilan Administratif et Financier.....	9
DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER	11
❖ Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Basses Vallées Angevines	12
/// Boire de Rézerieux	13
/// Récapitulatif des travaux réalisés en 2019	14
/// L'animation	15
❖ Le Contrat Loire Annexe	16
❖ Préparation des futurs programmes d'actions du SMBVAR.....	17
❖ Suivi d'études.....	20
❖ Communication et participation à des journées techniques	20
❖ Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets	20
MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS.....	21
❖ La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation	22
❖ La Programme d'Actions de Prévention des Inondations	23
Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme	26

Le Mot du Président

Nous terminons ce premier exercice complet pour le SMBVAR et il est déjà l'heure d'en renouveler les instances.

Que retenir de cette année 2019 ?

Tout d'abord la validation du Programme d'actions de Prévention des Inondations. Après l'écriture de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation le programme d'actions permet de passer à la réalisation opérationnelle. Pour nos concitoyens, l'action du SMBVAR devient plus lisible en répondant à des interrogations concrètes comme la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation à des taux de subvention particulièrement attractifs.

Ensuite, nous arrivons à la fin du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines. Il aura permis de préparer et de démarrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques avec une bonne connaissance des territoires. Il s'agit d'en tirer les conclusions pour préparer l'avenir et les futurs Contrats.

Enfin, après un an et demi d'existence le SMBVAR a été reconnu Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux. Une reconnaissance vitale, la première pour un syndicat du bassin Loire Bretagne, qui permet de confirmer que la construction du syndicat s'est faite avec la volonté de répondre aux grands enjeux de la compétence GEMAPI.

C'est dans un contexte difficile, lié à la pandémie du covid-19, que les nouvelles équipes vont s'installer dans les semaines qui viennent. L'occasion de leur rappeler, que si aujourd'hui c'est une pandémie qui nous interpelle, demain ce pourra aussi être la qualité de l'eau ou le risque inondation.

Nous avons la responsabilité de préparer aujourd'hui les réponses à apporter demain sur ces sujets vitaux pour notre société.

Jean Louis DEMOIS

Président du Syndicat Mixte des Basses
Vallées Angevines et de la Romme

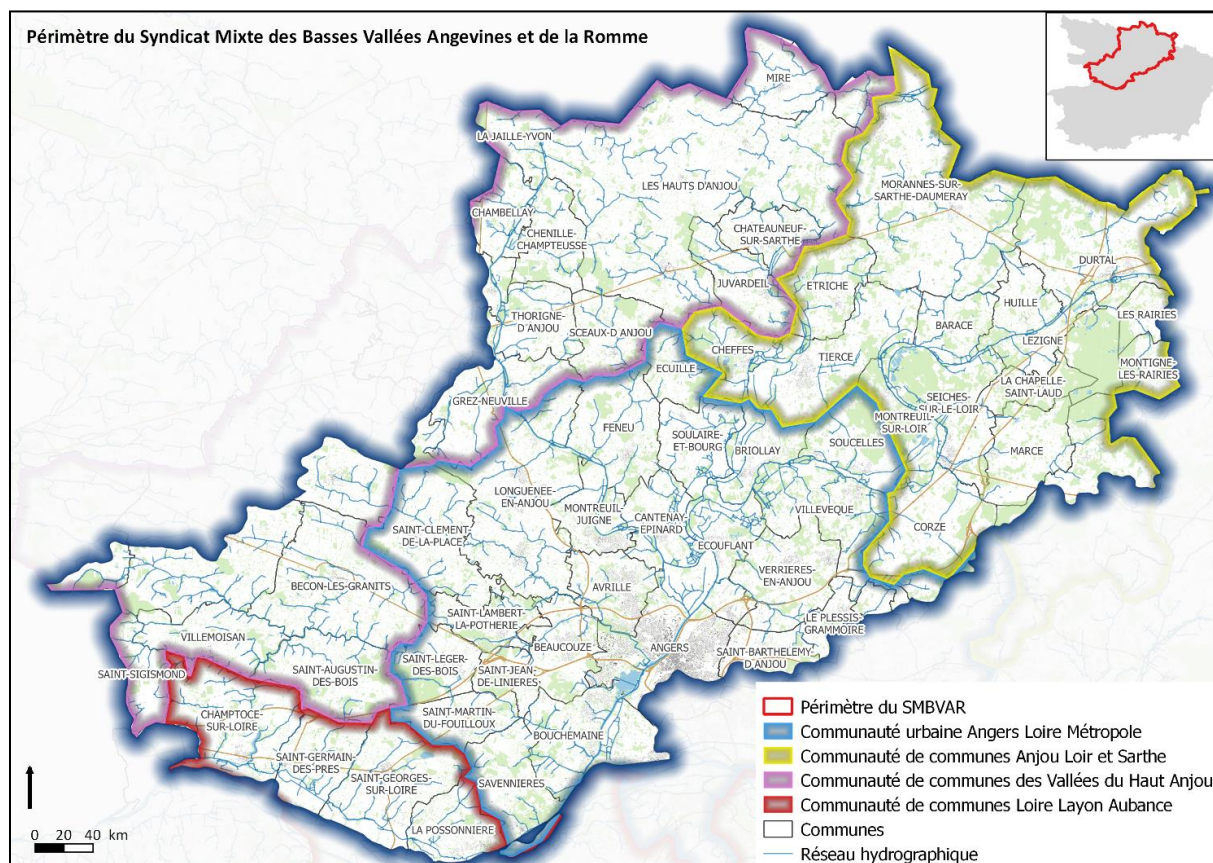


LA VIE DU SYNDICAT

❖ Le Syndicat en 2019

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur **cinq grandes entités hydrographiques** (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km².

Le syndicat a pour vocation de participer à **l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides** par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par les aspects physico-chimiques et biodiversité (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul **5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.**

Le SMBVAR anime aussi un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2019, il admet un effectif de **7 employés (5,9 ETP)**.

Le syndicat est administré par un **comité syndical composé de 21 délégués**, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un **bureau** composé **du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres**, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de **cinq commissions**, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du comité syndical :

- **4 pour la gestion des milieux aquatiques**, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
 - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1^{er} Vice-Président),
 - o Le Loir (2^{ème} Vice-Président)
 - o La Sarthe et la Maine (3^{ème} Vice-Président)
 - o La Mayenne (4^{ème} Vice-Président),
- **1 pour la thématique inondation** (5^{ème} Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un **lieu d'échange** afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

En 2019, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le **premier Syndicat du bassin Loire Bretagne reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Cette reconnaissance, par arrêté préfectoral, fait suite à une procédure engagée début 2019. Elle permet de mettre en valeur **la cohérence du travail** mené, la **dynamique et l'ambition du territoire** sur ces enjeux de **biodiversité, de qualité et de quantité d'eau** mais aussi de **résilience** face au risque inondation. En outre, cela permet la délégation de compétence des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant.

L'année 2019 a été celle de la structuration du Syndicat, la création d'un **logo** et d'un **site internet**, permettant de mieux partager les activités auprès du grand public, a débuté. De plus, le SMBVAR a participé à la production du **film « Au cœur des Basses Vallées »** auprès de la société Coco Productions. Ce film permet d'expliciter les enjeux des Basses Vallées Angevines et le rôle de chaque acteur de ce site reconnu d'importance Internationale par la Convention de Ramsar*.

En 2019 :

Président	M Jean-Louis DEMOIS
1^{er} Vice-Président	M Michel BELOUIN
2^{ème} Vice-Président	MME Corinne BOBET
3^{ème} Vice-Président	M Jacques BLONDET
4^{ème} Vice-Président	M Patrick DAUGER
5^{ème} Vice-Président	M Jacques GUEGNARD

Nombre de Comité Syndical	4	Nombre de commission Loir	1
Nombre de Bureau	3	Nombre de commission Sarthe Maine	1
Nombre de délibérations	28	Nombre de commission Mayenne	1
Nombre de commission Romme BB	2	Nombre de commission Inondation	0

* RAMSAR : ce nom désigne la Ville Iranienne dans laquelle, en 1971, une convention internationale a été adoptée visant à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, le label RAMSAR récompense des zones humides jugées d'importance internationales.

**SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ROMME
LE BUREAU**



Jean-Louis DEMOIS
Président



Michel BELOUIN
1^{er} Vice-Président



Corinne BOBET
2^{ème} Vice-Présidente



André MARCHAND
Membre du Bureau



Jacques BLONDET
3^{ème} Vice-Président



Patrick DAUGER
4^{ème} Vice-Président



Jacques
GUEGNARD
5^{ème} Vice-Président



Daniel FROGER
Membre du Bureau

De gauche à droite : Coralie DEBARRE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet), Mélanie MACÉ (Assistance administrative comptable), Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative), Jean ROUSSELOT (Directeur), Sylvain CHOLLET (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine), Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe), et Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations).



❖ Bilan Administratif et Financier

L'année 2019 a permis au service administratif d'être au complet avec l'arrivée de la Chargée administratif en février et de l'assistante administratif en novembre. Les priorités étaient de sécuriser et de finaliser les procédures liées aux marchés publics et aux finances. Cette démarche est à poursuivre en 2020 dans une logique d'amélioration continue.

Compte Administratif 2019

Au terme de cette première année d'exercice pleine, **le résultat 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement** qui s'explique par :

- La récupération de subventions concernant des dossiers qui se sont réalisés de manière pluriannuelle et terminés en 2019 ;
- La récupération de subventions dont l'année de caducité était 2019 ;

Ces recettes ont permis en 2019 de procéder au **remboursement de deux intercommunalités** membres (délibération 2019 14, du 07 novembre 2019 du Conseil Syndical) pour un montant de 292 412,05€ mais aussi **d'absorber le résultat** déficitaire de l'exercice 2018, soit 205 441,20 €.

La section d'investissement est déficitaire du fait de l'achat d'un courantomètre en 2019 le Syndicat ne percevant pas de recette d'investissement pour équilibrer cet achat.

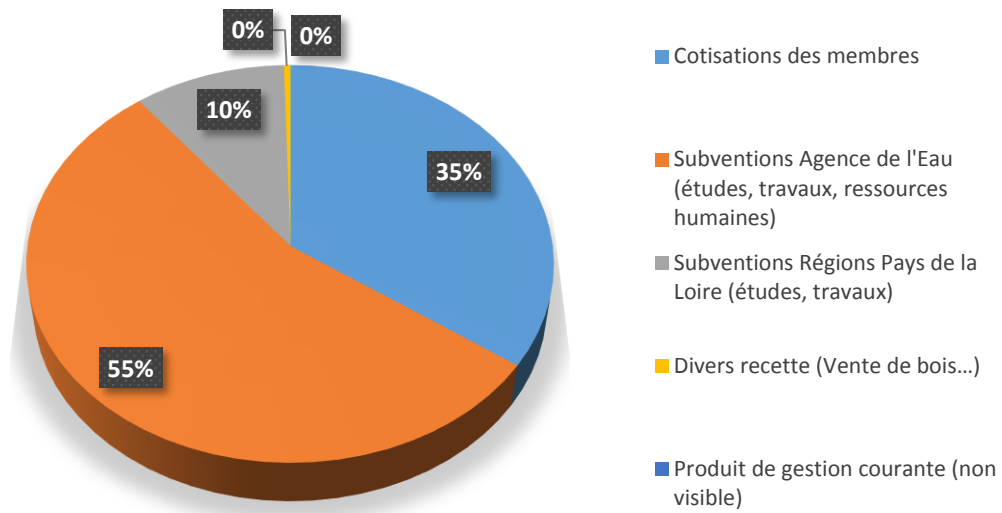
Les résultats de clôture du Compte Administratif 2019 font apparaître :

- un excédent de 235 741,16 € en section de fonctionnement
- Un déficit de 6 176,40 € en section d'investissement.

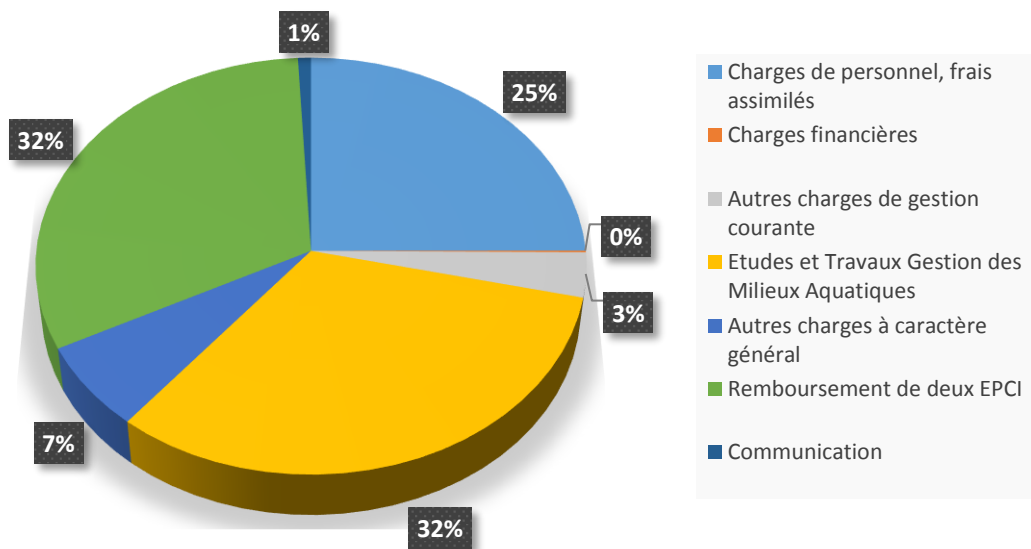
Une fois le déficit couvert par un virement de la section de fonctionnement, le Syndicat a dégagé un résultat positif de 229 535 €.

Ce résultat va permettre en partie au Syndicat de financer les travaux de la Boire de Soudon et une partie du remboursement des deux autres intercommunalités membres.

Recette de Fonctionnement - 1 363 326 €



Dépense de Fonctionnement : 922 144 €





DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER

❖ Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Basses Vallées Angevines

Le territoire des Basses Vallées Angevines se structure autour de quatre rivières : la Mayenne, la Sarthe et le Loir formant enfin la Maine. Cette plaine alluviale, composée de 10 000 ha de zones humides, dont plus de 60% de prairie, représente un milieu humide majeur au niveau international (RAMSAR) de par ses caractéristiques liées à la biodiversité mais aussi son fonctionnement hydraulique unique. Le site revêt aussi un rôle important de zone d'expansion de crue (plusieurs centaines de millions de m³) en amont d'Angers.

Le CTMA des Basses Vallées Angevines a d'abord été signé, en 2014, sur le périmètre Natura 2000 lui conférant une proximité vis-à-vis des enjeux de biodiversité. Les signataires initiaux sont 6 intercommunalités, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de Maine-et-Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux. Le SMBVAR remplace les 6 intercommunalités, devenu 3, et est animateur du CTMA BVA avec le Conseil Départemental. Il a, de ce fait, la charge d'animer et d'organiser la vie de ce contrat (concertation, comités de suivi...).

Les principaux chantiers du CTMA des Basses Vallées Angevines ont pour objectif la restauration des annexes hydrauliques des grands cours d'eau. Les chantiers se divisent globalement en trois compartiments :

- ✓ Restauration/Entretien de la végétation
- ✓ Destruction et remplacement d'ouvrages le cas échéant
- ✓ Retrait des atterrissements

Un exemple est présenté ci-après. Les grands enjeux étant similaires, un tableau récapitulatif est proposé en fin de chapitre pour identifier l'ensemble des travaux menés.

En 2019, un stage a permis de réaliser des états des lieux initiaux et des suivis d'indicateurs (biodiversité, qualité d'eau...). Aussi, l'étude bilan du CTMA BVA a débuté en partenariat avec le Conseil Départemental, elle se poursuivra en 2020.

Ces chantiers sont subventionnés par :



/// Boire de Rézerieux

En 2018 la végétation en bord de boire (Domaine public fluvial) a été entretenue afin de réaliser en 2019 :

- Les relevés topographiques nécessaires à la définition du projet
- Les travaux d'entretien

Il a été mis en évidence la nécessité d'intervenir dans 2 secteurs afin d'améliorer les écoulements.

Les zones d'intervention sont fortement contaminées par la Jussie et les sédiments sont très liquides. La technique retenue, est donc l'exportation en centre d'enfouissement avec des bennes étanches.

La forte montée des eaux de fin octobre a obligé à reporter l'intervention en 2020 (la dépense de 16 884€ TTC est reportée sur 2020)

Chiffres Clés :

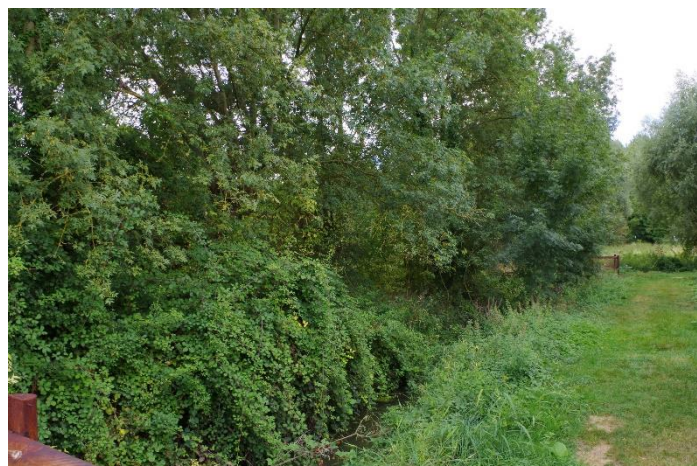
Intervention sur **3000m** de ripisylve

Production de **211t** de copeaux de bois revendu pour **5 908€** 160m³ de sédiments à retirer

Plan de financement : 47 879.76 €

Vente de copeaux pour 5 908€ soit 41 971.76 € à financer :

Agence de l'Eau Loire Bretagne	60 %
25183.05€	
Région	20 %
8394.35€	
SMBVAR	20 %
8394.35€	



Avant



Après



/// Récapitulatif des travaux réalisés en 2019

Tableau 1 : Liste des travaux menés en 2019 (portés par les membres avant création du SMBVAR et par le SMBVAR ensuite)

Site	BV	Type de travaux	AELB	Région	Coût total (€)	Commentaires
Rézerieux	Sarthe	Végétation et curage	60 %	20 %	47 879.76 €	Morannes sur Sarthe : revente de 211t de copeaux de bois pour 5908€, subvention sur le montant déduit des recettes
Boire de Corzé	Loir	Installation du dernier ouvrage : une passerelle piétonne	60 %	8,5 %	37 140 €	Première tranche lancée en 2016 Restauration de la boire achevée en 2019
Papillaie	Sarthe	Végétation	60 %	20 %	8 059.2 €	Cantenay Epinard : chantier partiellement reporté en 2019, la négociation sur le devenir de l'ouvrage n'a pas abouti
Grez Neuville	Mayenne	Espèces exotiques	0 %	0 %	5 928 €	Arrachage manuel de la Jussie, plantations prévues en 2020 pour favoriser l'ombrage et limiter la Jussie

/// L'animation

L'animation du CTMA BVA s'articule autour du Comité de Pilotage composé des acteurs du site. En 2019, il s'est tenu le 24 avril. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous.

Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
85	18	23	Présentation des travaux réalisés en 2018 Présentation de la programmation de travaux 2019 Etude bilan CTMA BVA Questions diverses

Tableau 2 : Chiffres du COPIL CTMA BVA

Le COPIL s'est tenu le même jour que le COPIL Natura 2000, avec l'objectif de faire converger ces deux outils.

L'animation du CTMA BVA, pilotée par le SMBVAR et le Conseil Départemental, comporte aussi un comité technique composé des acteurs du contrat (Maitres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, AFB, EPCI...). En 2019, il s'est réuni par deux fois le 13 juin puis le 19 novembre.

Dates	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
13.06.19	11	8	14	Travaux 2019 – Programme Ajustement stage indicateur 2019 Etude bilan CTMA – Jussie – Visite site de Pruillé
19.11.19	11	7	11	Travaux 2020 – Prévisions Stage indicateurs 2020 - Bilan CTMA BVA – Echanges

Tableau 3 : Chiffres du COTECH CTMA BVA

❖ Le Contrat Loire Annexe

Au début de 20e siècle, le lit de la Loire entre Nantes et Les Ponts-de-Cé a été aménagé pour les besoins de la navigation. Aussi, la Loire a subi durant la seconde partie du 20e siècle l'extraction dans son lit de plusieurs dizaines de millions de mètres cube de sable. Ces interventions ont eu des conséquences lourdes, les fonctionnalités hydro-écologiques entre le fleuve et ses annexes ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire.

Le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) vise le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire portent la gouvernance du CLA. Ils en sont également les principaux financeurs. Le GIP Loire Estuaire co-anime le contrat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Pays de la Loire. Sur le

cours principal de la Loire, en aval de Bouchemaine (partie navigable), la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies Navigables de France. Sur les annexes fluviales de Loire, ce sont les collectivités, les syndicats ou les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui porte la maîtrise d'ouvrage.

Le CLA décline, sur la période 2015-2020, une stratégie d'actions structurantes sur la Loire de Nantes à Montsoreau visant notamment l'amélioration du fonctionnement actuel des annexes par des travaux de restauration.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a repris les travaux portés par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. En 2018, l'opération a pu être achevée. Pour le suivi, le SMBVAR a conventionné avec le CEN Pays de La Loire.



Source : contrat-loire-annexe.fr

Ces activités sont subventionnées par :



❖ Préparation des futurs programmes d'actions du SMBVAR

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul **5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.**

Le territoire du **SMBVAR inclut 27 masses d'eau** dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.

Partant du constat de mauvais état écologique des 21 masses d'eau du territoire, le comité syndical du 5 juillet 2018 a acté une **stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques.**

Etat 2016	Très Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Nombre de Masses d'eau	0	2	0	4	15

Tableau 4 Etat des masses d'eau du territoire

La mise en œuvre de cette stratégie s'est poursuivie, en 2019, sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaire : **Romme, Baconne, Suine, Piron, Plessis, Suette.**

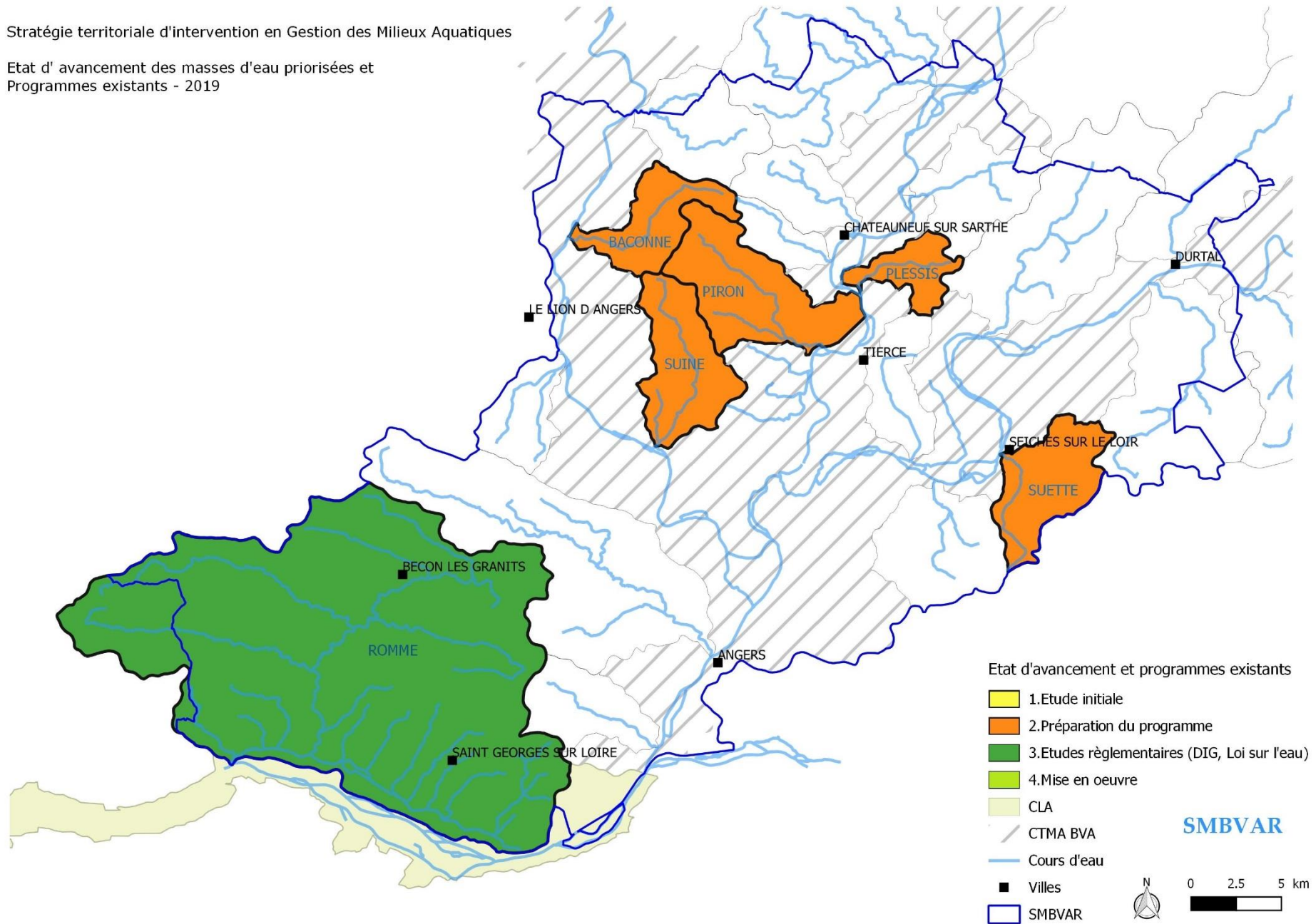
La **Romme** a fait l'objet d'un travail de **concertation** auprès des communes, des propriétaires et des exploitants concernés par les travaux. En parallèle, la rédaction des **dossiers règlementaires** (Déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau) et la prise de contact avec les services instructeurs ont été effectuées. Un important travail **d'amélioration de la connaissance** est nécessaire sur les bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet. En 2019, un réseau de **mesures de débit** a été initié, une **étude du contexte hydrogéologique** et de son suivi a été menée en collaboration avec le Bureau de Recherche Géologique et Minières et un stage a débuté le **bilan hydrologique** des trois bassins versants cités précédemment (prélèvements, rejets...) soulevant un nombre important de questions notamment sur le sujet des plans d'eau ou du drainage.

En 2019, les **cinq autres masses d'eau** ont fait l'objet d'**études initiales** de caractérisation de leur **état** et des **menaces** selon la méthode nationale liée aux têtes de bassins versants (sources et petits cours d'eau). Puis, un **programme d'actions pluriannuel** a été bâti pour améliorer la situation. L'ensemble des opérations a été **suivi par un comité de pilotage** composé des **acteurs des bassins versants** (Communes, Intercommunalités, services de l'Etat, associations, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture...). Les premiers contacts ont été pris sur le terrain pour envisager la faisabilité et préparer la phase règlementaire qui se déroulera en 2020.

Enfin, **Angers Loire Métropole (ALM)** a **acquis une zone de source du Piron** (affluent de la Sarthe), les premiers linéaires de cours d'eau et les zones humides associés. De ce fait, **le Syndicat** en partenariat avec ALM a lancé des **diagnostics** de la zone en **collaboration avec l'Université d'Angers et le lycée du Fresne** pour envisager des travaux de restauration en 2020 et 2021.

Stratégie territoriale d'intervention en Gestion des Milieux Aquatiques

Etat d' avancement des masses d'eau prioritées et Programmes existants - 2019



❖ Suivi d'études

En parallèle des travaux, le service a suivi de nombreuses études liées à la thématique, pour veiller à sa bonne prise en compte :

- ✓ Suivi des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Suivi des mesures compensatoires ;
- ✓ Plans de Prévention des Risques Inondations ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire) ;
- ✓ Comité technique et de pilotage Site ENS (Vallée de la Romme)
- ✓ Etude Zones d'expansion des crues sur le Loir ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire
- ✓ Comité technique Arrêté Cadre Etiage de Maine et Loire

❖ Communication et participation à des journées techniques

Le service a participé à de nombreuses journées techniques, en tant qu'intervenant ou auditeur, organisées par des partenaires :

- Journée technique Agence de l'Eau (Confolens) ;
- Colloque sur la Sélune – European River Network ;
- Journée Inondation – Syndicat du bassin de la Sarthe ;
- Journée Inondation – Technicités....

Trois stagiaires en recherche historique ont aussi recherché sur 1 mois des informations sur la Suine, la Baconne et le Piron afin d'enrichir la connaissance du passé pour mieux planifier les travaux à venir.

L'année 2019 a vu le début du travail de création d'une identité visuelle et d'un site internet ainsi que la participation au film « Au cœur des Basses Vallées ».

❖ Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets

Le SMBVAR répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Il propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées. En 2019, cela a été le cas à Montreuil-Juigné ou à Corzé pour l'arrachage de Jussie ou encore la prise en compte des thématiques « eau » dans les divers projets d'aménagement et la complémentarité avec les mesures compensatoires.



Angers, Juin 2016

MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS

❖ La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet a été approuvée le 18 août 2017. Elle était copilotée par Angers Loire Métropole et les services de l'Etat. Cette Stratégie est issue de la Directive Européenne Inondation et comprise dans le Territoire à Risques Importants d'Inondation Angers Authion Saumur.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a repris l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Il vise à mettre en œuvre certaines actions mais principalement à élaborer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) afin de décliner les actions et de permettre leur subventionnement.



❖ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2019 a été principalement consacrée à la **concertation de l'ensemble des communes et autres acteurs du territoire** (intercommunalités, services de l'Etat, associations, chambres consulaires...) en vue **d'identifier les porteurs de projet dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines**. Cela a été mené par le biais de nombreuses réunions mobilisant l'ensemble des partenaires afin de réfléchir aux manques et à la perspective d'actions de prévention des inondations. Entre mars et juin, **3 comités intercommunaux** ont été tenus, ainsi qu'un groupe de travail gestion de crise, un groupe de travail réseaux et activités économiques (avec notamment les chambres consulaires et les gestionnaires de réseaux privés et publics), et un groupe de travail multi-partenarial (acteurs du tourisme, associations de protection civile, ...). Un comité **Interclé** du bassin de la Maine a conclu la phase de concertation en regroupant les porteurs de SAGE. Plus d'une soixantaine de structure ont participé à la démarche de concertation, favorisant ainsi la construction d'un dossier cohérent et systémique.

Cette phase a été suivie d'un important temps de **rédaction du dossier par l'Animatrice PAPI**. Les futurs maîtres d'ouvrage ont participé activement à la rédaction des fiches actions du programme. Une étudiante à l'IUT d'Alençon, **Melle Pauline CHAUVÉAU** a participé à la **rédaction de la note sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme**, lors d'un stage d'un mois et demi.

Sur demande des collectivités, **l'Animatrice PAPI** a été amenée à réaliser des **visites de terrain**, ou des entretiens individualisés en mairie : Villevêque (Rives-du-Loir-en-Anjou), Bouchemaine, Montreuil-sur-Loir, Cheffes, Briollay, Cantenay-Epinard, Les Hauts d'Anjou, Ecoflant, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Soulaire-et-Bourg.



CHEFFES (18 janv.)



BOUCHEMAINE (19 fév. et 5 avril)



CANTENAY-EPINARD (24 avril)



MONTREUIL SUR LOIR (15 janv.)



BRIOLLAY (9 avril)

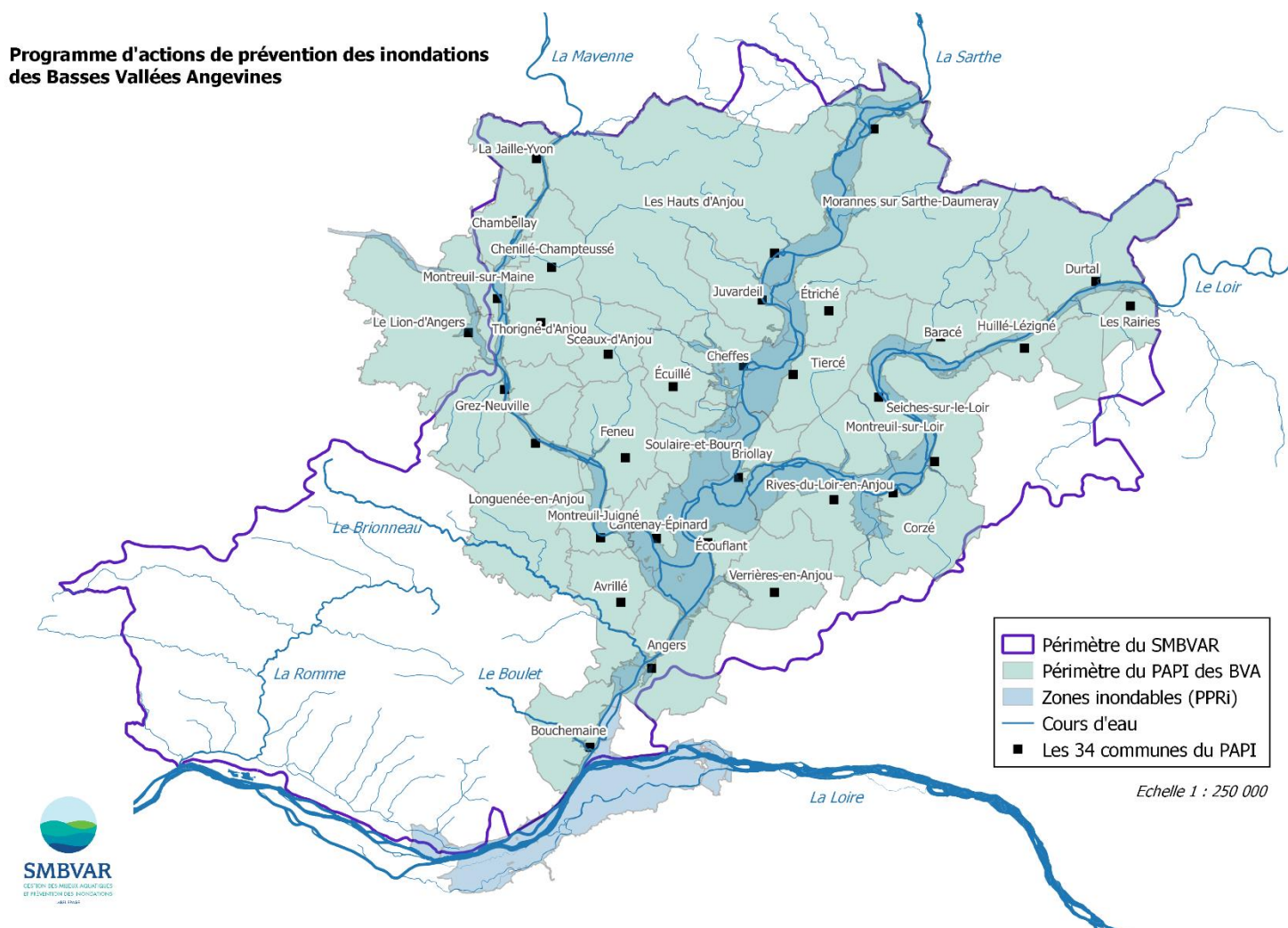


VILLEVEQUE (15 nov. -18)

Suite à cette concertation, **20 maîtres d'ouvrages, dont 14 communes** (Angers, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Cheffes, Durtal, Ecoflant, Grez-Neuville, Huillé-Lézigné, Les Hauts d'Anjou, Montreuil-Juigné, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Rives-du-Loir-en-Anjou, Soulaire-et-Bourg et Verrières-en-Anjou) ont souhaité porter **74 actions**.

Le **SMBVAR porte 13 actions. Chaque intercommunalité porte plusieurs actions** : Angers Loire Métropole (8), Vallées du Haut Anjou (5) et Anjou Loir et Sarthe (4). Les services de l'Etat participent à l'amélioration de la connaissance du risque par la diffusion de cartographies (2 actions). L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire souhaite former les chefs d'établissements hospitaliers et socio-médicaux à la thématique des inondations.

La carte ci-dessous indique le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.



Le PAPI Basses Vallées Angevines en quelques mots :

- La moitié des actions est dédiée à la sensibilisation et la culture du risque : formation des agents, sensibilisation de la population et des scolaires via des projets traditionnels (maquette, exposition, projet artistique, ...) ou des projets numériques (smart city, application smartphone, maison inondée numérique, ...), et diffusion des consignes de sécurité en cas d'inondation (via le DICRIM).

- Le volume financier le plus important concerne la réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics (axe 5 du PAPI). Il est prévu des diagnostics d'habitats exposés et de potentiels travaux de réduction de la vulnérabilité.

- Les autres actions sont réparties de manière équilibrée entre les axes de prévision (axe 2), de préparation à la gestion de crise (axe 3), de la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire (axe 4) et de l'étude des conditions naturelles d'écoulement (axe 6).

Le dossier a été mis en consultation publique les trois premières semaines de septembre sur le site de la Préfecture. Plusieurs retours du public et de partenaires ont permis de corriger certaines coquilles et surtout, de mettre en avant la qualité du travail fourni.

La fin d'année 2019 a permis de valider le dossier en bureau d'Octobre et de déposer le dossier fin octobre respectant ainsi l'objectif fixé.

La prochaine étape visée est une labellisation en février 2020 pour un début de mise en œuvre dès que possible courant 2020.

Le projet de candidature PAPI des Basses Vallées Angevines est composé de 4 dossiers qui seront disponibles sur le site internet du SMBVAR : 1- Synthèse non technique du PAPI 2- Diagnostic du territoire 3- Stratégie 4- Programme d'actions.

Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Milieux Aquatiques

Restauration du lit mineur	0	ml
Aménagement et effacement d'ouvrages	1	nombre
Restauration de la continuité écologique	0	ml
Restauration de berges et de la ripisylve	800	ml
Restauration de zones humides	0	nombre
Gestion des espèces exotiques envahissantes	52 000	m ²
Réalisation d'étude	11	nombre
Communication	3	nombre
Assistance technique	7	nombre

Prévention des Inondations

Animation	16	nombre
Assistance technique	21	nombre
Communication	8	nombre
Dossier PAPI rédigé et déposé	1	nombre

Vie du Syndicat

Comité Syndical	4
Bureau	3
Délibération	28
Commission Romme Brionneau Boulet	2
Commission Loir	1
Commission Sarthe Maine	1
Commission Mayenne	1
Commission Inondation	0
Employé	7
Equivalent temps plein	5,9
Stagiaires	5